

Le département de danse et de variétés présente environ 100 spectacles différents par an, entre autres du ballet, de la musique et de la comédie. Le CNA est le seul centre au Canada où chaque troupe de danse canadienne d'importance présente régulièrement des spectacles. Le département a donné à des artistes de tous les coins du pays l'occasion de se faire valoir. Chaque année en juillet a lieu un festival de spectacles essentiellement musicaux axé sur les opéras réalisés par le Centre même. Au total, 900 spectacles sont présentés chaque année au Centre, et l'assistance s'établit à près de 800,000 personnes.

## Aide aux arts

17.2

### Le Conseil des Arts du Canada

17.2.1

Créé en 1957 par une loi du Parlement, le Conseil des Arts du Canada a pour mission de développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'œuvres s'y rattachant. En vertu des dispositions de la Loi d'action scientifique du gouvernement, adoptée par le Parlement en juin 1977, les responsabilités du Conseil dans le domaine des sciences humaines sont assumées depuis cette date par un nouvel organisme, le Conseil de recherches en sciences humaines, établi le 1<sup>er</sup> avril 1978.

Le Conseil des Arts offre un vaste éventail de subventions et de services tant aux particuliers qu'aux organisations, dans le domaine des arts. Il assure en outre le service de secrétariat à la Commission canadienne pour l'UNESCO; il administre le programme Killam de subventions destinées à des travaux de recherche avancée, finance un programme d'explorations en vue de soutenir des projets concernant le patrimoine culturel et historique du Canada ainsi que des projets innovateurs, en plus d'assumer un certain rôle d'ambassadeur de la culture canadienne à l'étranger.

Le Conseil est dirigé par un groupe de 21 administrateurs nommés par le gouvernement du Canada. Ses décisions en matière d'orientation et de programmes sont mises en œuvre par un personnel assujéti à un directeur de même qu'à un directeur associé, l'un et l'autre nommés aussi par le gouvernement du Canada.

Le Conseil dispose d'une vaste autonomie, étant libre de définir lui-même ses politiques ainsi que d'élaborer et d'appliquer ses propres programmes, en consultation avec la communauté artistique représentée par une équipe consultative de 27 membres comprenant des artistes canadiens qui appartiennent à de multiples disciplines. Un grand nombre d'artistes et de spécialistes exerçant des professions liées aux arts siègent comme membres de jurys, de comités de sélection et de commissions consultatives. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec les organismes culturels des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi qu'avec un bureau de relations culturelles internationales du ministère des Affaires extérieures.

Le Conseil tire ses revenus de trois sources: une subvention annuelle du Parlement, qui s'est élevée à \$39.2 millions pour l'année close le 31 mars 1979; les intérêts provenant de la Caisse de dotation créée par le Parlement en 1957; et les dons et legs privés qu'il utilise suivant les vœux des donateurs.

En 1978-79, Le Conseil a déboursé près de \$42.5 millions en subventions et services pour les arts, dont pas loin de \$4.7 millions ont été versés à des artistes sur une base individuelle; presque \$1.5 million en subventions au titre du programme Explorations; \$758,000 pour une banque d'œuvres d'art, et \$2.4 millions pour son Office des tournées. Par catégorie, la valeur totale des subventions et services a atteint plus de \$10.4 millions pour la musique et l'opéra; \$9.6 millions pour le théâtre; \$4.7 millions pour la danse; \$4.9 millions pour les arts visuels et la photographie; \$2.0 millions pour la cinématographie, l'enregistrement magnétoscopique, l'enregistrement sonore et les arts d'interprétation; enfin, \$8.8 millions pour la création littéraire, la publication et la traduction. Les subventions Killam, créées grâce à la succession de feu Mme Dorothy J. Killam, aident des intellectuels canadiens de haut calibre qui se livrent à des recherches de grande importance. En 1978-79, les subventions accordées au titre de ce programme ont totalisé \$1.2 million.